

Rapport relatif au projet de subventions
Premier trimestre 2009

Partie 1 : Résumé

<p>Intitulé du projet : programme de réhabilitation matérielle et psychologique de 80 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité déplacées en ville de Bukavu</p> <p>Numéro de référence du projet : n°TFV/DRC/2007/R2/032</p> <p>Lieu de mise en œuvre du projet : <i>ville de Bukavu/RDCONGO</i></p> <p>Durée du projet : 6 mois (NB) : une demande de rallonge de durée est en cours)</p> <p>Période considérée : (indiquer les dates du trimestre)</p>																																							
<p>Nom de l'organisation chargée de la mise en œuvre : fondation KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE, KAF en sigle</p> <p>Adresse : n°120, av PE LUMUMBA, commune IBANDA, ville de Bukavu</p> <p>N° de téléphone (y compris l'indicatif régional) : +41797869271 (Président KAF/Zurich, Suisse) +243997741281(Coordonnateur KAF/Bukavu, RDC) +243990679911 (Directrice du projet, Bukavu, RDC)</p> <p>N° de fax :</p>				<p>Personne à contacter : LAURENT KASINDI</p> <p>Ligne de téléphone directe : + 243 9 97741281</p> <p>Adresse électronique : lau_kass@yahoo.fr</p>																																			
<p>But du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer une indépendance financière aux victimes des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité établies en ville de Bukavu Atténuer la stigmatisation des victimes en les rendant productifs et donc utiles pour les autres membres de la communauté <p>Objectif(s) du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> supporter la réinsertion socio-économique de 80 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité déplacées dans la ville de Bukavu grâce à des activités génératrices de revenus assurer la prise en charge psychologique des victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité grâce à un référencement vers des structures spécialisées faciliter la réhabilitation de ces 80 victimes dans leur communauté 																																							
<p>Estimation du nombre de bénéficiaires (indiquer le chiffre sous le type correspondant, si possible en distinguant hommes/femmes [h/f]) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégories de bénéficiaires</th> <th>0 à 5 ans</th> <th>Enfants</th> <th>jeunes</th> <th>hommes</th> <th>femmes</th> <th>Personnes âgées</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Beneficiaries directs</td> <td>----</td> <td>----</td> <td>5/5</td> <td>20</td> <td>40</td> <td>5/5</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Beneficiaries indirects</td> <td>80</td> <td>240</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>25</td> <td>10</td> <td>395</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>80</td> <td>240</td> <td>30</td> <td>40</td> <td>65</td> <td>20</td> <td>475</td> </tr> </tbody> </table>								Catégories de bénéficiaires	0 à 5 ans	Enfants	jeunes	hommes	femmes	Personnes âgées	TOTAL	Beneficiaries directs	----	----	5/5	20	40	5/5	80	Beneficiaries indirects	80	240	20	20	25	10	395	Total	80	240	30	40	65	20	475
Catégories de bénéficiaires	0 à 5 ans	Enfants	jeunes	hommes	femmes	Personnes âgées	TOTAL																																
Beneficiaries directs	----	----	5/5	20	40	5/5	80																																
Beneficiaries indirects	80	240	20	20	25	10	395																																
Total	80	240	30	40	65	20	475																																
<p>Type d'intervention du Fonds :</p> <p><input type="checkbox"/> Réparations</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Autres ressources</u></p> <p><input type="checkbox"/> Urgence</p>																																							
<p>Type d'assistance fournie au titre du mandat des réparations :</p> <p><input type="checkbox"/> Restitution</p> <p><input type="checkbox"/> Indemnisation</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation</p>				<p>Type d'assistance fournie au titre du mandat d'utilisation d'autres ressources :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation physique</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Réhabilitation psychologique</u></p> <p><input type="checkbox"/> <u>Soutien matériel</u></p>																																			
<p>Coût total du projet (en devise locale) :</p> <p>Total des dépenses au cours de la période considérée : 13.477,88</p> <p>Total des dépenses dès le début de la mise en œuvre : 13.477,88</p>																																							
<p>Date de présentation :</p>				<p>29 avril 2009</p>																																			

Tableau d'avancement trimestriel

	Réalisations attendues	État d'avancement (trimestre en cours)	État d'avancement à ce jour (durée du projet)	État d'avancement anticipé (trimestre suivant)
Objectif 1 : supporter la réinsertion socio-économique de 80 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité déplacées dans la ville de Bukavu grâce à des activités génératrices de revenus	<ul style="list-style-type: none"> - 80 victimes de crimes de guerre sont identifiées - Les besoins et volontés de chaque victime sont identifiés - 80 victimes sont formées et apprennent à gérer un crédit -les bénéficiaires du crédit dégagent un bénéfice et sont économiquement autonomes -le pouvoir d'achat de 50 victimes augmente de 60% 			
Activité : Identifier les victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité nécessitant une réhabilitation	80 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité sont identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - 198 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité ont été identifiées dans la ville de Bukavu - sur les 8 territoires que compte la province du SUD-KIVU, les territoires de provenance des victimes sont au nombre de 7 - certaines victimes ont subi des crimes qui ne rentrent pas dans le mandant ce la CPI à cause du critère temporel 	<ul style="list-style-type: none"> - 80 victimes ont été sélectionnées - une catégorie additionnelle est en processus de sélection (phase d'enquêtes sur terrain) car les constats de terrain démontrent que le projet pourrait toucher plus de bénéficiaires que prévu 	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite des enquêtes d'indigence et enquête sur la capacité commerciale en vue de dégager un autre groupe de réserve pouvant éventuellement être incorporé au projet - sélection de la catégorie additionnelle des bénéficiaires, au-delà de 80 qui était le nombre défini dans le projet
Activité : Identifier les besoins spécifiques des victimes en termes de réinsertion économique	Les besoins et volonté de chaque victime sont identifiés	Les 80 victimes ont exprimé leurs besoins en termes d'appui économique, mais aussi de médiation familiale et de suivi psychologique	Les enquêtes se poursuivent pour ceux des bénéficiaires sélectionnés qui n'ont pas encore été servis ; il s'agit de recouper les déclarations avec les constats des animateurs sur terrain	Pour la catégorie supplémentaire, le processus d'identification des besoins est en cours
Activité : Réaliser une étude de marché pour connaître la réalité économique à Bukavu et les corps de métier nécessitant une main d'oeuvre	une étude du marché est faite à travers un partenariat avec l'organisation spécialisée PIL (promotion des initiatives locales)	L'étude du marché a été réalisée à travers l'expertise de l'ONG PIL qui a offert des pistes et critères à prendre en compte dans la sélection des axes d'investissement	Grâce aux expériences multiples des bénéficiaires eux-mêmes, des nouveaux axes d'investissement sont en cours d'étude	conception d'une cartographie des secteurs et milieux d'investissement des bénéficiaires
Activité : Promouvoir au sein de la communauté les biens et les	Les biens et services produits par les bénéficiaires sont accueillis et consommés par la société	Seuls 19 bénéficiaires ont été franchi l'étape d'octroi de crédit ;	Les premières visites ont été organisées pour évaluer la phase de lancement des	Sur base de l'évaluation partielle de l'écoulement des produits et services mis sur le

services provenant des activités initiées par les bénéficiaires		Leurs activités sont en cours de démarrage	activités par les bénéficiaires déjà servis	marché par les bénéficiaires, un plan de promotion sera mis en place et exécuté
Objectif 2 : assurer la prise en charge psychologique des victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité grâce à un référencement vers des structures spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> - Les victimes expriment leur souffrance psychologique - Les besoins et traumatismes des victimes sont également identifiés par le chargé de suivi - quatre centres spécialisés sont identifiés et contactés - un accord de référencement est conclu entre KAF et les centres de prise en charge - les victimes connaissent la possibilité pour elles d'obtenir une assistance psychologique - la confidentialité dans la prise en charge est respectée - la santé psychologique des victimes s'améliore 			
Activité : Identifier les traumatismes et besoins en terme de support psychologique	Les traumatismes et besoins en terme de suivi psychologique des victimes sont identifiés	les gestionnaires du projet (tout le staff) a suivi une formation de remise à niveau sur l'accompagnement et le suivi des personnes traumatisées. La session a été animée par sœur BIBIANE CATTIN, psychologue italienne expérimentée dans l'accompagnement des personnes traumatisées notamment suite aux violences sexuelles, à l'est de la RDC	Les premiers entretiens ont permis d'identifier les besoins d'accompagnement et de suivi psychologique sur 9 victimes par l'assistant psychosocial	Certaines victimes ont présenté des besoins de médiation familiale (et parfois de suivi psychiatrique), les contacts sont en cours avec les organisations spécialisées dans ces domaines
Activité : Identifier les établissements existants offrant une prise en charge psychologique à Bukavu	Les établissements offrant une prise en charge psychologique aux victimes sont identifiées dans la ville de Bukavu	Les premiers contacts avec les organisations offrant une prise en charge psychologique ont été effectués.	Une liste d'organisations ciblées pour un partenariat stratégique est dressée, spécialement en rapport avec le suivi psychologique ; elle incluse les organisations comme SOZAM, COOPI, ALT, BDOM, CAMPS	La liste d'organisations offrant une prise en charge psychologique reste à compléter, en tenant compte des communes dont proviennent les victimes
Activité : Mettre en place un accord de référencement avec les	Les discussions ont été entreprises avec les organisations ciblées	Une actualisation des capacités d'accueil des	KAF travaille sur un projet d'harmonisation des	La création de protocoles d'accords formels avec les

établissements identifiés		organisations est faite pour identifier celles qui peuvent encore recevoir des nouveaux cas	interventions avec les autres partenaires, car il a été constaté que certaines victimes étaient déjà bénéficiaires d'actions de la part de ceux-ci	organisations ciblées : cette étape devra être consécutive aux étapes sur les capacités d'accueil des partenaires et sur l'harmonisation de listes de bénéficiaires
Activité : Informers les victimes de la possibilité d'une prise en charge	Les victimes sont informées de la possibilité d'une prise en charge psychologique	Toutes les 80 victimes sélectionnées ont été reçues en entretien avec l'assistant psychosocial qui leur a montré la possibilité d'une prise en charge psychologiques	Neuf parmi les victimes ont exprimé le besoin d'être accompagnées	L'accompagnement est en première phase, elle sera accompagnée de référencement pour les cas spécifiques requérant une médiation familiale ou un suivi psychiatrique
Activité : Procéder au référencement en cas de besoin	Les cas nécessitent sont référencés	Les premiers contacts pour préparer le référencement ont été effectués	Les victimes ciblées sont suivies par l'assistant psychosocial du projet	Les référencement seront effectués pour les cas qui en présenteront la nécessité au terme d'une période d'accompagnement
Objectif 3 : faciliter la réhabilitation de ces 80 victimes dans leur communauté	<ul style="list-style-type: none"> - 8 leaders communautaires sont identifiés et contactés - Le projet est présenté et accepté par les leaders communautaires - les 8 communautés sont sensibles à la situation d'exclusion des victimes et réfléchissent aux causes de cette stigmatisation - 10 solutions sont identifiées comme pistes de sortie à cette stigmatisation - les femmes sont considérées par leur communauté comme utiles et sources de revenu 			
Activité : Identifier les leaders communautaires dont dépendent les victimes identifiées	les leaders sont conscients de leur rôle dans le suivi psychologique des victimes	- 21 leaders communautaires ont été contactés, soit 16 hommes et 5 femmes	Parmi les victimes sélectionnées, il n'en existe pas qui proviennent du territoire de IDJWI, le leader de ce territoire ne sera donc pas impliqué dans l'accompagnement	Renforcer la responsabilisation des leaders
Activité : Informers lesdits leaders du projet de réhabilitation	Les leaders s'impliquent dans les efforts de réhabilitation des victimes	- certains leaders ont adhéré aux objectifs du projet, d'autres ont montré des attentes contraires (intérêts personnels)	- les efforts d'implication des tous les leaders communautaires se poursuivent... -	L'approche avec les leaders communautaires a été revue, certaines victimes ont plus à gagner à travers d'autres structures solidaires qu'en passant pas les leaders qui

				ont mis en avant leurs intérêts personnels
<p>Activité : Sensibiliser les leaders et les communautés aux problèmes de stigmatisation des victimes et identifier les causes de cette stigmatisation</p>	<p>Les communautés sont sensibles aux problèmes de stigmatisation des victimes</p>	<p>Les séances de travail ont été organisées avec les leaders communautaires pour tous les 7 territoires</p>	<p>Il s'est avéré que les leaders communautaires par territoire peuvent être nombreux ; KAF essaie de retracer les regroupements mutualistes pour identifier les leaders les plus proches des victimes</p>	<p>Compléter la liste de leaders communautaires et poursuivre leur sensibilisation pour les impliquer dans la lutte contre les stigmatisations possibles contre les victimes</p>
<p>Activité : Organiser des sessions de travail avec les communautés pour trouver des solutions à la stigmatisation</p> <p>Activité : Soutenir les leaders locaux dans la mise en œuvre de ces solutions</p>	<p>A travers les séances de travail avec les leaders communautaires, des solutions sont proposées pour résoudre le problème de stigmatisation</p> <p>Les leaders locaux sont soutenus dans la mise en œuvre des solutions contre la stigmatisation</p>	<p>Une dizaine de séances de travail ont été organisées avec les groupes de leaders communautaires ciblés</p> <p>Plusieurs séances de travail ont été organisées avec les leaders</p>	<p>Avec la sélection de nouvelles victimes pouvant être intégrées au projet, les contacts avec les leaders se poursuivent</p> <p>Certaines solutions et pistes de sorties ont été identifiées, mais la phase de mise en œuvre n'a pas encore été entamée</p>	<p>Des rencontres sont prévues avec les leaders nouvellement admis à travers la sélection de leurs ressortissants et leur intégration dans le projet</p> <p>Les solutions seront mises en œuvre dans les phases suivantes</p>

Partie 3 – Rapport narratif

a. Explications sur les résultats quantifiables obtenus.

- 8 agents de KAF composent le staff affecté à la mise en œuvre du projet

Contrairement aux prévisions du projet qui ne prévoyaient que la prise en charge de 6 intervenants, la phase de mise en œuvre a révélé la nécessité de couvrir certains postes par des effectifs supplémentaires, dont la rémunération est prise en charge par KAF au titre de contribution locale. A la date du 29 avril 2009, le staff se présente de la manière suivante :

N°	noms	Qualification	Fonctions	Prise en charge
1.	Laurent KASINDI	Juriste	Coordonnateur KAF/RDC	KAF
2.	Solange BASHWIRA (entrée en fonction le 23 avril 2009 en remplacement de Pacifique BENGANA)	Juriste	Directrice du projet	Budget du projet
3.	Thomas MUTI TOMBO	Expert comptable	Comptable	Budget du projet
4.	Aimée WABATINGA	Informatique de gestion	Secrétaire-Caissière	KAF
5.	Deo MULONDANYI	psychologue	Assistant psycho-social	Budget du projet
6.	Emmanuel KAGAYO	Technicien de santé/ conseiller	Animateur/commune de Kadutu	Budget du projet
7.	Moïse MUSAFIRI	Technicien de santé-conseiller	Animateur/commune d'Ibanda	Budget du projet
8.	Etienne NGAMBWA	Technicien de développement	Animateur/commune de Bagira	Budget du projet

- 2 formations organisées à l'intention des gestionnaires du projet (tout le staff) et 1 formation à l'intention des bénéficiaires sélectionnés :

- La première formation a été donnée par l'expert de l'organisation partenaire PIL (promotion des initiatives locales), Monsieur BULAMBO-WA-TOMBO du 26 au 27 Janvier 2009 avec comme termes de références : La politique des Micro crédits, critérium et modalités de vulgarisation de la politique, examen des demandes ; suivi des micro crédits
- La deuxième formation a été donnée par la Psychologue italienne, sœur *BIBIANNE CATTIN* du 31 janvier au 01 février 2009 et portait sur les matières suivantes : la sensibilisation à l'accompagnement des personnes traumatisées, la médiation familiale, la sensibilisation aux indices des forces, la contraction et décontraction, le budget des énergies physique et psychique
- La formation à l'intention des 80 bénéficiaires a été organisée pendant 2 jours (du 27 au 28 février 2009) dans la salle d'exposition de l'alliance française de Bukavu. Elle visait une vulgarisation des normes d'octroi de crédit par KAF, l'étude du marché, la gestion d'une activité génératrice des revenus et la formation des groupes solidaires des victimes pour les inciter à se rapprocher les uns des autres

- 198 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité identifiées dans la ville

En recoupant les noms présentés par les leaders communautaires avec d'autres sources comme les associations et regroupements locaux, les communautés religieuses, etc ; KAF a enregistré et écouté en entretiens privés 198 victimes de crimes de guerre et de crime contre l'humanité éventuellement éligibles au projet.

- 80 bénéficiaires sélectionnés

Il a fallu cependant sélectionner, parmi les 198 victimes enregistrées, 80 bénéficiaires tel que prévu dans le projet avec comme critères : le crime subi (entrant dans la mandant de la CPI), l'indigence, la capacité d'exercer une activité commerciale.

Il faut reconnaître à ce stade qu'il a été souvent pénible d'écarter certaines victimes réellement indigentes sur base du critère de compatibilité avec le mandat de la CPI (la majorité des crimes graves ont été commis avant le statut de Rome, spécialement dans les périodes de rébellion, à travers les années 1996, 1998, 2000...). C'est en effet dans ces périodes qu'ont été déplorés les massacres tristement célèbres de KASIKA, MAKOBOLA, MWENGA, SHABUNDA,...et dont les victimes déplacées en ville de Bukavu n'ont jusque là pas eu accès à quelque forme d'assistance que ce soit.

- 7 territoires représentés parmi les victimes identifiés

Sur les 8 territoires que compte la province du SUD-KIVU, il s'est avéré que les victimes identifiées provenaient de 7 territoires, à savoir Fizi, Uvira, Kabare, Walungu, Mwenga, Shabunda (majoritaire) et Kalehe. Le territoire non-représenté est celui de IDJWI constitué par la grande île localisée au cœur du lac Kivu, et sur lequel plusieurs sources se sont accordés à confirmer qu'elle n'avait pas connu d'exactions contre les civils pendant les récents conflits armés en RDC.

- 21 leaders communautaires atteints :

Il a été constaté sur terrain que compte tenu des dimensions des différents territoires, les communautés des ressortissants regroupées sur base tribal ou clanique pouvaient être nombreuses en provenance d'un même territoire. Les 21 leaders ont été identifiés au sein de 7 territoires représentés.

- 12 séances de travail organisées avec les leaders communautaires

Tout au long du mois de février, KAF a invité et rencontré les leaders communautaires en vue d'échanger sur les différentes étapes du projet et partager avec eux les objectifs, contraintes et orientations envisagées.

- 25 enquêtes sur terrain organisées

Les descentes sur terrain visent essentiellement à mener des enquêtes d'indigence et enquêtes sur les capacités commerciales de victimes, dans l'objectif de vérifier et réajuster leurs déclarations pendant les entretiens privés. Ce sont ces enquêtes qui ont révélé qu'il n'est pas réaliste d'accorder à tous les bénéficiaires de crédits allant jusqu'à 200\$, dans la mesure où, pour un grand nombre d'entre eux, l'expérience commerciale tourne rarement autour d'un capital de 100\$. Pour le moment, les enquêtes se poursuivent sur terrain, en attendant le versement de la deuxième tranche par le fond, laquelle tranche sera destinée essentiellement à octroyer les crédits aux bénéficiaires sélectionnés.

- 19 bénéficiaires déjà servis en micro crédits

Au terme des premières étapes franchies dans la mise en œuvre (enquêtes de terrain, séances de travail avec les leaders, ateliers de formation pour les gestionnaires, puis pour les 80 bénéficiaires, frais de fonctionnement, etc.), il s'est avéré que les fonds restant en caisse représentaient presque le 1/8 du montant global destiné, dans le budget, à l'octroi des micro-crédits. Le montant complémentaire devait venir avec le versement de la deuxième tranche par le fond au profit des victimes. En attendant ce versement, KAF a entamé les opérations d'octroi des crédits pour le montant disponible, ce chiffre n'a pu servir que 19 bénéficiaires qui ont déjà entamé la mise en œuvre de leurs activités commerciales.

- 9 bénéficiaires ciblés pour un suivi et un accompagnement psychologique

Parmi les bénéficiaires sélectionnés, l'assistant psychosocial a, jusqu'à ce jour, sélectionné 9 victimes requérant un suivi psychologique. Les autres victimes ont été malheureusement écartés sur base du critère de compatibilité avec le mandat de la CPI. Il reste cependant envisageable que des nouveaux soient identifiés avec les prochaines phases du projet

- 3 centres de prise en charge psychologique identifiés pour le référencement éventuel des victimes

Pour les victimes sélectionnées, les premiers signes donnent à penser qu'un partenariat serait indiqué avec des organisations spécialisées dans l'accompagnement des cas traumatisés (CAMPS), le suivi des victimes de violences sexuelles (BDOM), la médiation familiale (COOPI)...KAF a entrepris les contacts avec ces organisations dans la perspective des référencements éventuelles.

b. Pourquoi des réalisations attendues ne se sont pas concrétisées.

Le référencement vers les centres de prise en charge psychologique requiert des démarches administratives, une harmonisation des objectifs avec les organisations partenaires, une étude des capacités d'accueil des partenaires et surtout une adhésion de la victime et de ses proches qui semblent demander plus de temps que prévu

19 bénéficiaires servis sur 80, les fonds disponibles ne suffisent pas ; le versement de la deuxième tranche est la condition préalable pour décanter cette situation

c. analyse et une explication des dépassements de coûts ou des coûts unitaires élevés.

Le rapport financier affiche des dépassements sur les postes fournitures de bureau et frais de déplacement/transport : le travail de terrain a démontré que la récolte de données crédibles et recoupées convenablement pouvait requérir plus d'une descente. Mais aussi, il est évident que cette première phase exigeait quantitativement près de la moitié de descentes sur terrain prévisibles pour l'ensemble du projet.

d. modifications mineures apportées au projet.

KAF envisage une augmentation du nombre des bénéficiaires, au-delà de 80 ; car les fonds destinés au micro crédits permettraient de servir plus du nombre prévu si la moyenne de 200\$ par bénéficiaire prévue était revue à la baisse.

KAF a également demandé au fond pour les victimes une rallonge de la durée du projet compte de certaines contraintes pratiques, à savoir la durée de remboursement en faveur des bénéficiaires, le suivi et la fixation effectivement des résultats escomptés, les échéances de décaissement fixés dans le contrat (par tranche de 50%, 30% et 15%) ne permettent pas le respect du chronogramme d'exécution des différentes phases tel que expliqué ci-haut.

e. Problèmes et contretemps rencontrés au cours de la période considérée et les solutions trouvées.

Certains leaders communautaires ont déçu les attentes quant à leur implication désintéressée dans les objectifs du projet. KAF a dû pallier cet obstacle par l'implication d'autres leaders influents sur les bénéficiaires au sein de regroupements associatifs, religieux, etc. KAF a ainsi évité un détournement ou une diminution probable des crédits alloués aux bénéficiaires

F. Conclusions et recommandations formulées à la suite de la mise en œuvre du projet pendant la période considérée.

- une prolongation de la durée du projet jusqu'au 30 janvier 2010
- un versement urgent de la deuxième tranche du budget pour ne pas approfondir l'écart entre le premier et le deuxième groupe servi en micro crédit, et ainsi éviter un prolongement de la période de suivi
- un renforcement du circuit d'accompagnement psychologique et du système de suivi
- une augmentation du nombre de bénéficiaires, au-delà de 80

c. Prévisions globales pour le trimestre suivant.

- poursuites des enquêtes d'indigence et de capacités commerciales en vue de déterminer la hauteur du crédit à allouer au reste de bénéficiaires dans le groupe originaire de 80
- relance de contacts avec les communautés pour identifier une catégorie supplémentaire de bénéficiaires compte de la marge prévisible sur le montant des micro crédits
- la sensibilisation des communautés à soutenir les activités des bénéficiaires
- la signature des accords de partenariat avec les structures de prise en charge psychologique
- le référencement des cas identifiés si besoin
- la recherche de nouveaux partenariats pour compléter le paquet de service octroyés aux bénéficiaires
- le suivi hebdomadaire des activités mises en œuvre par les bénéficiaires
- l'étude des cas de stigmatisation et mise en place d'un plan stratégique pour y faire face, avec l'appui des communautés.